



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8540<sup>e</sup>** séance

Lundi 10 juin 2019, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Alotaibi . . . . . (Koweït)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
Indonésie . . . . .	M. Djani
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2420 (2018)  
du Conseil de sécurité (S/2019/380)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2420 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/380)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/470, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/380, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2420 (2018).

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

#### *Votent pour*

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2473 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2473 (2019). L'embargo sur les armes imposé à la Libye reste un outil important du Conseil et une partie intégrante de l'action que nous menons pour aider à appuyer la stabilisation en Libye.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de l'entrée d'armes en Libye, et nous saisissons

cette occasion pour rappeler à tous les États Membres leurs obligations au titre de la résolution 1970 (2011). Nous demandons à toutes les parties impliquées dans la crise libyenne de respecter l'embargo sur les armes et de s'abstenir de toute action susceptible de compromettre davantage les chances d'un dialogue politique facilité par l'ONU. Toutes armes entrant en Libye ne feront qu'exacerber le conflit et réduire les perspectives d'un cessez-le-feu.

Le respect de l'embargo sur les armes n'est qu'une partie de la solution en Libye, laquelle requiert un dialogue politique intégral et une réconciliation complète. Nous restons vivement préoccupés par la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire. Le conflit qui se prolonge et s'intensifie désormais ne profite à personne et ne fait que souligner le fait qu'il n'y a pas de solution militaire aux défis auxquels est confrontée la Libye. Le Royaume-Uni continue d'appeler tous ceux qui sont impliqués dans le conflit à s'engager à mettre immédiatement en place un cessez-le-feu, à autoriser l'accès humanitaire et à reprendre les pourparlers politiques.

Nous réitérons aussi notre appui aux efforts inlassables que déploient le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, pour faciliter la reprise des pourparlers politiques. Un dialogue politique dirigé par les Nations Unies est, en définitive, le seul moyen d'apporter aux Libyens la sécurité et la stabilité auxquelles ils ont droit.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : La Belgique soutient la prolongation de l'embargo sur les armes en Libye. Cependant, elle regrette et dénonce les violations systématiques actuellement constatées. Le maintien de l'embargo est indispensable vu les violences armées qui perdurent en Libye. La Belgique appelle tous les acteurs de la crise libyenne à le respecter, au risque de contribuer encore davantage à la détérioration de la situation.

La Belgique est d'avis qu'il n'y a pas de solution militaire en Libye, comme notre collègue britannique vient de le dire. J'en appelle donc à un cessez-le-feu immédiat et à un retour à un processus de dialogue, sous l'égide de l'ONU, et je souhaite que le Conseil s'exprime en ce sens dès que possible.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : La France également salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2473 (2019), qui renouvelle pour un an l'autorisation du

Conseil de sécurité à l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) afin de mettre en œuvre de manière efficace l'embargo sur les armes à destination de la Libye par la voie maritime.

La France demeure extrêmement préoccupée par la situation en Libye, en particulier par la poursuite des combats et leurs conséquences potentielles pour les pays de la région. Nous restons convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise libyenne et que seul un processus politique peut permettre un retour à la stabilité en Libye. C'est pour soutenir ce processus politique que la France réitère elle aussi son appel à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu immédiat et sans précondition. Simultanément, les parties au conflit doivent s'engager en faveur du dialogue mené par le Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, à qui la France réitère son plein soutien.

Dans ce contexte, qui fragilise la dynamique politique et renforce l'instabilité du pays, le respect de l'embargo sur les armes est plus que jamais une priorité. L'opération SOPHIA garde un rôle important pour la stabilisation de la Libye : son caractère dissuasif limite les violations de l'embargo sur les armes et réduit les flux d'armes, qui continuent de transiter par la voie maritime et qui ne font qu'aggraver la situation depuis le début de l'offensive.

Si les moyens maritimes de l'opération ont été suspendus temporairement, l'opération SOPHIA a recentré son action et demeure active pour mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié, à travers, d'une part, son action de formation des garde-côtes libyens, ainsi que le suivi de leurs actions, afin de s'assurer de leur efficacité opérationnelle et du respect des droits de l'homme. Son action permet ainsi aux autorités libyennes de contribuer à leur niveau à la lutte contre le trafic d'armes. D'autre part, l'opération mobilise ses moyens aériens pour recueillir du renseignement et les informations nécessaires au maintien de l'embargo sur les armes.

Nous poursuivons au sein de l'Union européenne notre contribution aux actions menées par l'opération SOPHIA. Il est nécessaire pour cela qu'elle continue à bénéficier de l'autorisation mise en place par la résolution 2292 (2016) et renouvelée aujourd'hui par la résolution 2473 (2019) afin de disposer de la légitimité et des moyens nécessaires pour agir efficacement.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Secrétaire général pour son rapport sur l'application de la résolution 2420 (2018) sur l'embargo sur les armes imposé à la Libye (S/2019/380). Nous remercions le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, d'avoir facilité ce processus.

Ma délégation demeure profondément préoccupée par les activités militaires actuellement en cours en Libye, qui seraient alimentées par des transferts d'armes effectués vers le pays, y compris par voie maritime et terrestre. Nous sommes également préoccupés par la suspension des moyens maritimes de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, qui sont essentiels pour l'application en haute mer de la résolution sur l'embargo sur les armes. En outre, nous encourageons la coopération régionale dans la mise en œuvre de l'embargo sur les armes.

Cela fait deux mois que la crise a commencé en Libye, sans que les appels en faveur d'un cessez-le-feu lancés par le Conseil à toutes les parties au conflit ne soient respectés. La détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire à Tripoli est alimentée par l'approvisionnement constant de cette ville en armes. L'Afrique du Sud réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise libyenne. C'est par un processus de dialogue national que le conflit peut être réglé. À ce titre, nous encourageons toutes les parties en Libye à parvenir à un compromis et à coopérer dans un esprit de réconciliation.

Nous demandons instamment aux États Membres d'appliquer intégralement les mesures d'embargo sur les armes, qui sont indispensables, à court terme, pour la protection des civils et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Libye et dans la région.

Enfin, l'Afrique du Sud tient à réaffirmer que les sanctions sont un moyen de faire avancer ou de modifier un processus politique et qu'elles ne doivent pas nuire à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous appuyons donc l'adoption de la résolution 2473 (2019) et espérons que tous les États Membres la mettront en œuvre.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire se félicite également de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2473 (2019), qui proroge pour 12 mois supplémentaires l'autorisation d'inspection en haute mer par les États Membres des navires à destination ou en provenance de la Libye, en vue de la stricte application de l'embargo sur les armes.

L'adoption de cette résolution intervient bien opportunément, eu égard à la détérioration inquiétante et continue de la situation sécuritaire et humanitaire en Libye depuis le 4 avril, laquelle est alimentée notamment par les nombreuses violations de l'embargo sur les armes. Le respect de l'embargo sur les armes constituera sans aucun doute un appui précieux aux efforts en cours pour parvenir au cessez-le-feu tant souhaité par la communauté internationale et par les Libyens. Ce cessez-le-feu absolument nécessaire constitue en soi un préalable incontournable à la reprise des négociations, ainsi qu'à la relance du processus politique de sortie de crise.

La Côte d'Ivoire voudrait saluer à ce propos l'engagement du Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, et lui réitérer l'assurance de son plein appui.

Le respect de l'embargo sur les armes, je l'ai dit, constitue sans aucun doute un appui précieux aux efforts en cours. Autant mon pays salue l'adoption de la résolution 2473 (2019), autant il reste préoccupé par la faiblesse des moyens navals dont dispose l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA), ce qui la confine dans un rôle de surveillance aérienne, qui ne permet qu'un contrôle limité des navires au large des côtes libyennes.

Je voudrais donc conclure mon propos en appelant les pays contributeurs à rendre immédiatement disponibles et diligemment opérationnels les équipements adaptés aux objectifs de l'opération navale SOPHIA, en vue d'une meilleure efficacité. C'est ainsi que pourrait être brisé le cercle vicieux qui perpétue le conflit et les atrocités qui en résultent en Libye.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement du renouvellement, par l'adoption de la résolution 2473 (2019), de l'embargo sur les armes imposé à la Libye pour 12 mois supplémentaires, et nous demandons au Conseil d'intensifier ses efforts pour faire cesser toutes les violations de cet embargo en vue de mettre un terme au flux d'armes en Libye.

Grâce à ses activités d'inspection et d'enquête, l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale a considérablement contribué à la lutte contre le commerce illicite d'armes et continue de le faire à travers ses activités en cours.

Dans le contexte actuel en Libye, le strict respect de l'embargo sur les armes est plus important que jamais.

Les violations continues et flagrantes de l'embargo sur les armes ne doivent pas être tolérées par la communauté internationale. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve l'appel lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, à tous les acteurs pour qu'ils respectent scrupuleusement l'embargo sur les armes. Le flux d'armes contribue à l'escalade du conflit et fait davantage de victimes et de dégâts en Libye, comme l'a souligné le Représentant spécial Salamé dans son dernier exposé au Conseil de sécurité.

En outre, l'offre d'armes apparemment illimitée nourrit la croyance erronée en une solution militaire au conflit et contribue au refus des acteurs sur le terrain de convenir d'un cessez-le-feu et de reprendre le processus politique, comme l'a proposé le Représentant spécial du Secrétaire général avec l'appui de la grande majorité des membres de la communauté internationale.

Les violations de l'embargo sur les armes constituent donc un obstacle majeur à une solution politique, et le flux sans entrave d'armes risque également de déstabiliser davantage les pays voisins et la région tout entière. L'Union européenne, en tant que voisine directe, ne peut pas l'accepter, et ne l'acceptera pas.

Enfin, les violations manifestes de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil entament la crédibilité de l'ONU et du Conseil de sécurité lui-même. Il est temps de redoubler d'efforts pour assumer nos responsabilités et agir en étroite coopération avec le Représentant spécial Salamé, dans le but de trouver les moyens d'appliquer enfin efficacement l'embargo sur les armes.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie se félicite de l'adoption unanime de la résolution 2473 (2019). L'Indonésie appelle à la cessation des hostilités en Libye. Nous réitérons l'appel lancé le 10 mai par le Conseil de sécurité à toutes les parties afin qu'elles s'engagent en faveur d'un cessez-le-feu et de la désescalade et en reviennent au processus de médiation politique dirigé par l'ONU. Nous redisons également qu'une paix et une stabilité durables en Libye ne sont possibles que par des moyens politiques.

Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour que la communauté internationale retrouve une position unifiée sur la Libye en vue de mettre fin à la crise actuelle. Le Conseil a toujours manifesté son appui au travail du Représentant spécial et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et aujourd'hui, l'Indonésie tient à réaffirmer son appui indéfectible à leur

action. Nous appelons tous les partenaires, notamment les organisations régionales, à maintenir leur soutien et à continuer d'œuvrer en faveur de la paix en Libye.

L'Indonésie appelle à protéger les civils à Tripoli. Nous sommes attristés par le nombre croissant de victimes civiles causées par cette crise. Mais nous sommes également préoccupés par la sécurité du personnel de l'ONU, ainsi que des travailleurs médicaux et humanitaires sur le terrain. Il est important que toutes les parties respectent le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et ne s'en prennent pas aux civils ou aux travailleurs humanitaires. Des efforts

doivent être déployés pour venir en aide aux personnes dans le besoin, et ces efforts doivent pouvoir atteindre ces personnes afin de sauver des vies innocentes.

En conclusion, l'Indonésie a voté pour la résolution afin de montrer l'unité du Conseil et de contribuer aux efforts visant à faire taire les armes en Libye. Une solution militaire n'est pas une option; seul le dialogue politique est envisageable. Nous espérons que la résolution 2473 (2019), sur l'embargo sur les armes, conduira à un processus plus politique.

*La séance est levée à 10 h 20.*